

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2013**

Sous la présidence de M. Jean-Paul MEYER, Maire,

Sont présents :

Mmes & MM. les adjoints Lucien GASSER, Sandrine SCHMITT, Stefania EHKIRCH, Jean-Marc HAAS, Yves MAURER,

Mmes & MM. les conseillers municipaux Julien ZIMMERMANN, Huguette HASSEL, Francis CARNET, Maurice CARNOD, Gilberte BISCH, Martine LEFEBVRE, Audrey GOEPFERT, Maryvonne THUET, Edith BIXEL, Pierre STOFFELBACH, Jocelyne LIEBY, Christine LINDER, Corinne STIMPFLING, Yolande WINTZERITH, Pierre HERZOG & André SCHMITT.

Absents excusés :

Mmes & MM. les conseillers municipaux Morand OBERDORF, Marie-Christine PIRON, Christophe SCHLICHT, Alain MULLER & Fabien HENGY.

Le Maire ouvre la séance à 19 heures, et il est procédé à l'appel des membres présents, qui sont au nombre de :

- 21 à partir de 19 h 00,
- 22 à partir de 19 h 20 après l'arrivée de Mme la conseillère Martine LEFEBVRE.

Le quorum est en conséquence dépassé et le conseil municipal peut délibérer valablement.

---

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine SCHMITT en qualité de secrétaire de séance.

2. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance publique du 14 novembre 2013.

3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, charge de Maire de procéder aux enquêtes de recensement, de créer 9 postes occasionnels d'agents recenseurs et de fixer leur rémunération.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte la modification des statuts de la communauté de communes des trois frontières.



5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution d'une subvention à hauteur de 256.932,- € en faveur de l'Association Gestion Enfance avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le nouveau règlement intérieur de l'ALSH « Les Mikados » et charge le Maire de son application.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à l'exception de Mme Gilberte BISCH qui ne participe pas au vote eu égard à sa position au sein de la société EUROPRIM, approuve les dépenses liées aux passages du Saint-Nicolas.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que les travailleurs frontaliers participent au développement économique des départements limitrophes de la Suisse par leur fort pouvoir de consommation, exprime son inquiétude quant à la baisse de ce pouvoir d'achat qui se répercutera sur le tissu économique local, souhaite maintenir le libre choix de l'assurance maladie pour ces derniers au-delà du 31 mai 2014 et sollicite le Président de la République à cet effet.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire au mandatement de la somme de 121,64 € à verser à la commune de Hégenheim au titre de participation à la réception organisée pour les 70 ans du Père Jean-Pierre BUECHER s'occupant des paroisses de la zone pastorale dont la commune est membre.

10. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'acquisition de 3 parcelles situées dans le haut de la rue des Vignes (lieudit « Battenhaeuslein ») au prix total de 877,80 €, décide de mandater un notaire aux fins d'établir l'acte de vente correspondant, charge le Maire de le signer et de payer les honoraires du notaire.

11. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve des acquisitions et cessions de terrains aux fins d'alignement sur un tronçon de la rue des Prés ayant fait l'objet d'une réfection, décide de mandater un notaire aux fins d'établir les actes correspondants, charge le Maire de les signer et de payer les honoraires du notaire.

12. Le conseil municipal prend note des actes de gestion divers opérés par le Maire dans le cadre de ses délégations d'attributions reçues le 28 mai 2009.

13. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.

Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

